



Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – hors BAC Yport et Radicatel

## Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.)



*Érosion diffuse (cliché SMBV)*

### Pièce 1 : PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

# Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – hors BAC Yport et Radicatel





## SOMMAIRE :

1	PRÉAMBULE .....	4
2	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR .....	5
3	PRÉSENTATION DU DEMANDEUR .....	6
3.1	Situation géographique .....	6
3.2	Territoire objet de la DIG .....	8

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : carte de localisation de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole .....	6
Figure 2 : Carte de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole .....	7
Figure 3 : Délimitation du périmètre de la D.I.G.....	9

## Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – hors BAC Yport et Radicatef



# 1 PRÉAMBULE

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (C.U. L.H.S.M.), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 exerce les compétences « gestion des eaux pluviales et de ruissellement » et « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » sur les 54 communes qui la composent, en réalisant et en exploitant notamment des ouvrages structurants et des Bassins d'Alimentation de Captages. Celle-ci est également en charge de l'hydraulique douce dans le cadre de la compétence érosion-ruissellement, afin d'agir de manière complémentaire à ces derniers.

Le territoire étant sensible aux phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols, d'inondation et de pollution des eaux, la Communauté Urbaine souhaite réaliser ou réhabiliter des aménagements d'hydraulique douce (mares, haies, fascines, noues, bandes enherbées...) permettant de :

- Lutter efficacement contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des terres à l'échelle de la parcelle, en agissant de manière préventive ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau : plusieurs Bassins d'Alimentation de Captages (B.A.C.) existent sur ce territoire et subissent des phénomènes de pollution ;
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques par la diminution des flux hydrauliques et de limons dans les cours d'eau ;
- Préserver et d'améliorer la biodiversité, dans une logique de trame verte et bleue.

La mise en place ou la restauration de ces aménagements, essentiellement sur des propriétés privées, implique la mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.), qui permet aux collectivités publiques « d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, la défense contre les inondations » (art. L.211-7 du Code de L'Environnement). Elle permettra notamment de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées à l'aide de fonds publics.

Note importante : La finalité de cette D.I.G n'a pas pour objectif de lutter contre les inondations en stockant des volumes importants d'eau, mais plutôt de minimiser l'impact de ces dernières, en proposant de petits aménagements localisés, dès l'amont des bassins versants.

*Pour information, tous les sigles de ces documents sont compilés dans un glossaire en annexe.*

## 2 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

---

**Maître d'Ouvrage**                      **Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

---

**Représentant**                              **Monsieur le Président, Jean-Baptiste Gastinne**

---

**Siège**    **Hôtel d'Agglomération  
19 rue Georges Braque  
CS 70854  
76085 Le Havre Cedex  
Tel : 02 35 22 25 25**

---

**N° SIRET**    **247 600 596 00107**

---

**Personne en charge du dossier**                      **M. Stéphane CHEDEVILLE, Chef du service « Lutte  
contre les inondations »  
[Stephane.chedeville@lehavremetro.fr](mailto:Stephane.chedeville@lehavremetro.fr)  
02 35 22 24 14**

---

## 3 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

### 3.1 Situation géographique

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, située à l'ouest du Département de la Seine-Maritime (Région Normandie), compte 273 568 habitants (INSEE 2019) et s'étend sur 495.8 km<sup>2</sup>.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de la région Havraise, de la Communauté de Communes Caux Estuaire et de la Communauté de Communes du canton de Criquetot-l'Esneval, elle est composée de **54 communes**, dont la carte figure ci-dessous. Il s'agit des communes d'Angerville-l'Orcher, d'Anglesqueville-l'Esneval, de Beurepaire, de Bénouville, de Bordeaux-Saint-Clair, de Cauville-sur-Mer, de Criquetot-l'Esneval, de Cuverville-en-Caux, d'Epouville, d'Epretot, d'Etainhus, d'Etretat, de Fongueusemare, de Fontaine-la-Mallet, du Fontenay, de Gainneville, de Gommerville, de Gonfreville-l'Orcher, de Gonneville-la-Mallet, de Graimbouville, d'Harfleur, d'Heuqueville, d'Hermeville, de La Cerlangue, de La Poterie-Cap d'Antifer, de La Remuée, du Havre, du Tilleul, des Trois-Pierres, de Manéglise, de Mannevillette, de Montivilliers, de Notre Dame-de-Bec, d'Octeville-sur-mer, d'Oudalle, de Pierrefiques, de Rogerville, de Rolleville, de Sainneville-sur-Seine, de Saint Aubin-Routot, de Saint Gilles-de-la-Neuille, de Saint Jouin-Bruneval, de Saint Laurent-de-Brévedent, de Saint Martin-du-Bec, de Saint Martin-du-Manoir, de Saint Romain-de-Colbosc, de Sainte Adresse, de Sainte Marie-au-Bosc, de Saint Vigor-d'Ymonville, de Saint Vincent-Cramesnil, de Sandouville, de Turretot, de Vergetot et de Villainville.

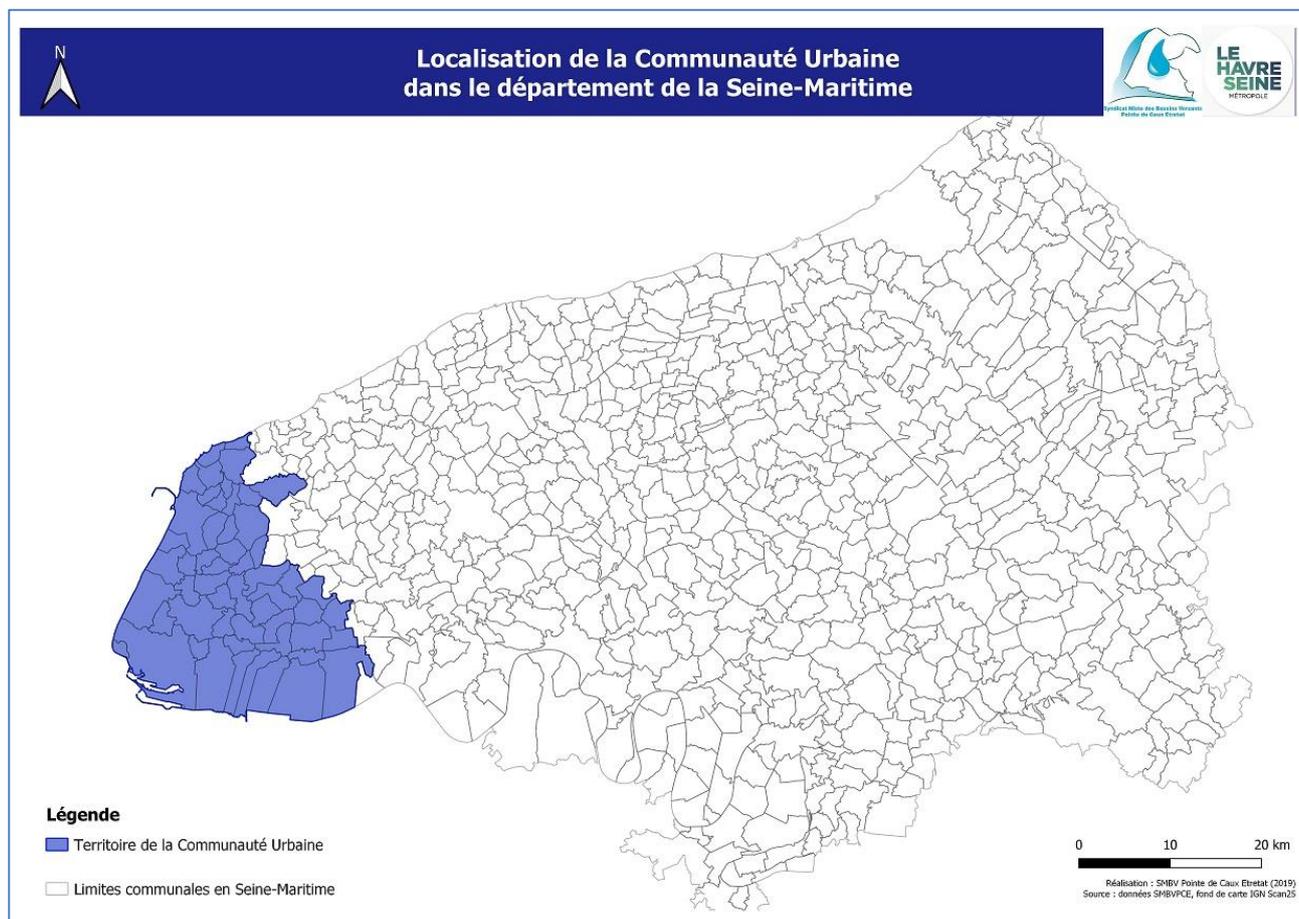


Figure 1 : carte de localisation de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

# Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – hors BAC Yport et Radicatel

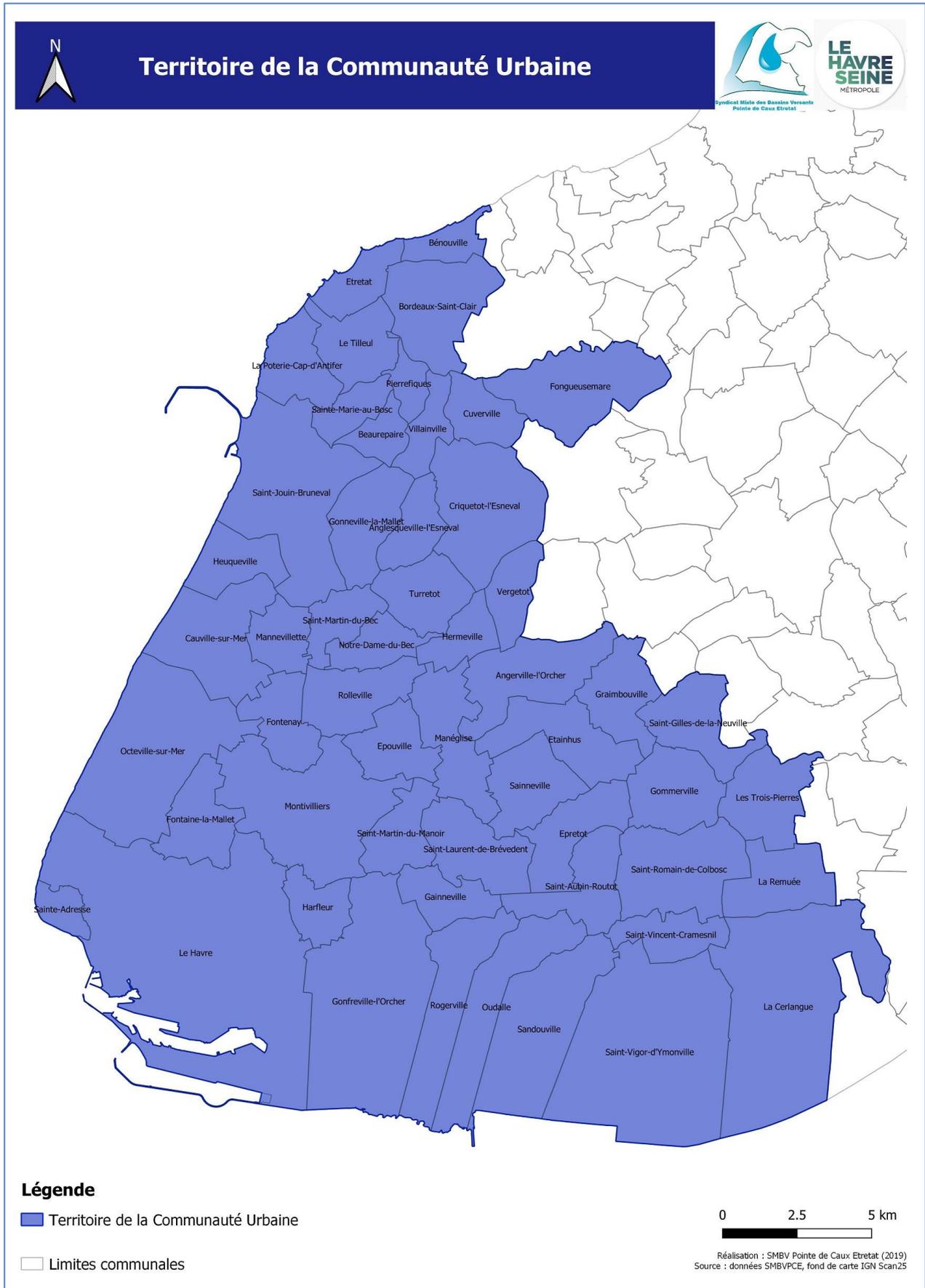


Figure 2 : Carte de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

### 3.2 Territoire objet de la DIG

---

Le territoire, objet de cette D.I.G. s'étend sur 431 km<sup>2</sup> et est composé :

- des communes suivantes (40), en totalité : Beaufort, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Cauville-sur-Mer, Epouville, Epretot, Etretat, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gonfreville-l'Orcher, Gonneville-la-Mallet, Harfleur, Heuqueville, Hermeville, La Poterie-Cap d'Antifer, Le Havre, Le Tilleul, Manéglise, Manneville, Montivilliers, Notre Dame-de-Bec, Octeville-sur-mer, Oudalle, Pierrefiques, Rogerville, Rolleville, Sainneville-sur-Seine, Saint Aubin-Routot, Saint Jouin-Bruneval, Saint Laurent-de-Brévedent, Saint Martin-du-Bec, Saint Martin-du-Manoir, Sainte Adresse, Sainte Marie-au-Bosc, Saint Vigor-d'Ymonville, Saint Vincent-Cramesnil, Sandouville, Turretot et Villainville.
  
- Des communes suivantes (11), en partie : Angerville-l'Orcher, Anglesqueville-l'Esneval, Cuverville-en-Caux, Criquetot-L'Esneval, Etainhus, Fongueusemare, Gommerville, La Cerlangue, La Remuée, Saint Romain-de-Colbosc et Vergetot.

Sont exclues en totalité de cette DIG, les 3 communes suivantes : Graimbouville, Les Trois-Pierres et Saint Gilles de la Neuville.

Toutes les communes ou parties de communes qui ne font pas l'objet de cette D.I.G, sont situées sur les B.A.C. d'Yport ou de Radicatel et, à ce titre, sont l'objet d'autres D.I.G.

La carte suivante délimite le périmètre de la D.I.G au sein de la Communauté Urbaine.

# Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – hors BAC Yport et Radicatel

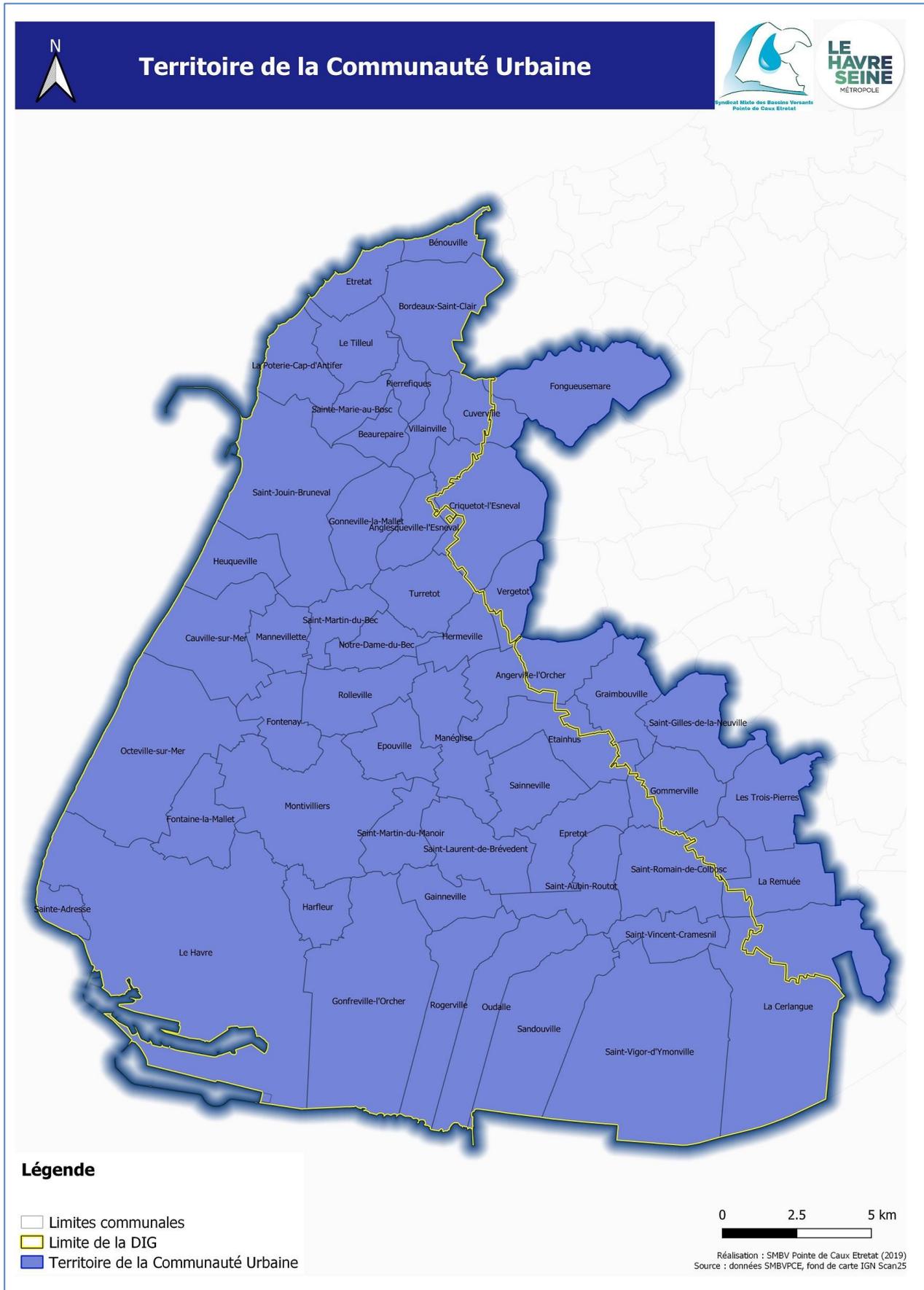


Figure 3 : Délimitation du périmètre de la D.I.G.